

ARTICLE 2 : PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET DE DÉSINSCRIPTION

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Longs métrages de fiction et films documentaires | du 8 septembre 2023 au 8 octobre 2023

Courts métrages de fiction, d'animation et documentaire | du 8 septembre 2023 au 8 octobre 2023

L'inscription d'un film rend tou(te)s les artistes et artisan(e)s éligibles aux Iris de leur catégorie.

Dans le cas où la sortie du film n'est pas encore déterminée, merci de bien vouloir communiquer avec nous.

FRAIS D'INSCRIPTION

| LONGS MÉTRAGES DE FICTION (incluant les longs métrages d'animation) | |
|---|--------|
| Films dont les coûts de production sont supérieurs à 2 500 000 \$ | 700 \$ |
| Films dont les coûts de production sont entre 1 500 000 \$ et 2 500 000 \$ | 500 \$ |
| Films dont les coûts de production sont entre 500 000 \$ et 1 500 000 \$ | 300 \$ |
| Films dont les coûts de production sont inférieurs à 500 000 \$ | 200 \$ |
| FILMS DOCUMENTAIRES | |
| Films dont les coûts de production sont supérieurs à 500 000 \$ | 300 \$ |
| Films dont les coûts de production sont inférieurs ou égaux à 500 000 \$ | 200 \$ |
| COURTS MÉTRAGES | |
| Court métrage de fiction | 50 \$ |
| Court métrage d'animation | 50 \$ |
| Court métrage documentaire | 50 \$ |

* Cette contribution monétaire à l'organisation du Gala rend automatiquement éligibles tous les artistes et les artisans des catégories existantes pour chaque film inscrit.

* * Toute demande d'inscription non accompagnée du paiement sera jugée inadmissible et ne sera pas traitée.